

PIECES A FOURNIR LE JOUR DE L'AUDITION DE MARIAGE

- Extrait d'acte de naissance, avec toutes les mentions marginales (ayant **moins de trois mois** à la date du mariage) des futurs(es) époux (ses).
- Copie des cartes d'identité des futurs époux (ses).
- Justificatif de domicile des futurs époux (ses).
- Attestation sur l'honneur pour le domicile (si le ou la futur (e) époux (se) n'est pas domicilié(e) dans la commune).
- Copies des cartes d'identité des témoins.
- Justificatif de domicile des témoins
- Extrait d'acte de naissance du ou des enfants communs aux futurs époux (ayant moins de trois mois à la date du mariage).
- Livret de famille.
- Contrat de mariage établi par le notaire.

Si l'un des futurs époux est étranger :

- Certificat de capacité matrimoniale.
- Certificat de coutume.